

les affaires des anciens combattants. Les connaissances et l'expérience qu'il a acquises en tant que secrétaire national du Commandement fédéral de la Légion canadienne devraient lui être d'un grand secours dans l'exercice de ses fonctions et j'espère sincèrement que les anciens combattants en bénéficieront nettement. J'espère également que de se trouver plongé dans les tâches administratives ne lui polluera pas l'esprit pour traiter des affaires des anciens combattants, et qu'il aura souci de se rendre utile s'il se souvient des déceptions qu'il a dû connaître au cours des nombreuses années pendant lesquelles il s'est occupé de tant d'anciens combattants. Tout en me rendant compte des limites auxquelles il sera contraint comme président de la Commission, je suis sûr d'être l'interprète de tous les députés en lui souhaitant une pleine réussite dans ses fonctions.

Je voudrais aussi saisir l'occasion, au nom des députés, d'exprimer nos sincères remerciements au colonel W. T. Cromb, ancien président de la Commission, pour l'esprit de camaraderie et le dévouement dont il a fait preuve au service des anciens combattants pendant des années, et pour l'aide qu'il a apportée à tous les députés dans l'accomplissement de leur devoir envers les anciens combattants de leurs circonscriptions. On n'a pas à hésiter à parler de services insignes, en ce qui concerne M. Cromb et nous lui souhaitons une retraite heureuse. Je voudrais seulement rappeler encore au ministre que les augmentations en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, même compte tenu du nouveau revenu maximum admissible, restent au-dessous du seuil de la pauvreté, et j'espère qu'il demandera encore au ministre des Finances (M. Benson) de les porter au moins à ce niveau.

Au moment où j'aborde la question des pensions d'invalidité, il convient, je pense, que je relève, dans un esprit de camaraderie, que, pour l'essentiel, les modifications sont satisfaisantes. Cependant, pour reprendre l'expression bien connue «Trop peu, trop tard», le «trop tard» s'applique certainement en l'occurrence. La façon de procéder du gouvernement actuel est devenue parfaitement évidente. Qu'il me suffise d'attirer l'attention sur ses procédés dilatoires quand il s'agit d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de ces Canadiens qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Je dois avouer que je me rends compte de toute la candeur dont j'ai fait preuve lorsque je songe au temps qui s'est écoulé depuis la mise sur pied du comité Woods et au point où nous en sommes actuellement.

Le comité Woods a été créé en 1965 et nous autres, les membres du comité des affaires des anciens combattants, sommes parvenus, à force de câlineries et de cajoleries, à obtenir que le rapport nous soit soumis en 1968. Nous voici en 1971 et nous n'en sommes qu'à l'étape de la deuxième lecture du bill. Il s'est écoulé près de six ans et nous espérons qu'en avril prochain des mesures directes seront en vigueur pour les anciens combattants du Canada. En toute sincérité, je dois reconnaître que j'ai été trop naïf ou trop confiant dans mon rôle de membre de l'opposition en tolérant la conduite actuelle du gouvernement et en laissant sa stratégie et ses tactiques fonctionner comme il le voulait. Je présente donc mes excuses aux personnes à charge d'anciens combattants décédés pour les gouvernants actuels et précédents qui ont temporisé et abandonné les Canadiens envers qui nous sommes le plus redevables.

[M. Marshall.]

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Les hausses sont satisfaisantes et un grand nombre profiteront des nouvelles modifications. Mais lorsque nous songeons à l'âge moyen de l'ancien combattant de la première guerre mondiale, qui est septuagénaire avancé, et de l'ancien combattant de la seconde guerre mondiale, qui est dans la cinquantaine avancée, qu'il soit paraplégique ou quadraplégique, qu'il ait souffert dans un camp de concentration à Hong Kong, qu'il soit infirme ou qu'il ait droit à une allocation de soins, et qui touchera désormais les prestations auxquelles il a droit, nous n'avons aucune raison d'être fiers. On peut facilement comprendre ce que je veux dire lorsqu'on compare cette initiative du gouvernement avec sa façon d'agir envers cet autre secteur de notre société qui a besoin de l'aide gouvernementale, c'est-à-dire les pauvres. Je veux parler particulièrement des vieillards, des aveugles, des arriérés et d'autres invalides qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. Qu'a-t-on fait pour ces gens-là depuis 1968? Les tactiques du gouvernement ne sont-elles pas évidentes maintenant?

On a commencé par établir dans un discours du trône l'objectif d'une société juste. Ensuite, les ministres du gouvernement et le premier ministre du pays (M. Trudeau) ont fait des déclarations à caractère politique selon lesquelles tous les Canadiens, peu importe la région qu'ils habitent, ont droit à un niveau de vie convenable et à d'égales chances de succès, et nous avons la responsabilité d'y veiller. J'ai été consterné d'entendre ces déclarations, et les Canadiens les ont écoutées et les ont crues, mais à leur grande déception, on n'y a pas donné suite.

La tactique suivante, qui était tout aussi calculée qu'un exercice militaire, fut la création de commissions royales d'enquête, de comités sénatoriaux et le dépôt de Livres blancs qui ne firent que retarder davantage les choses parce qu'il fallut les traduire dans les deux langues officielles. On a aussi fourni l'alibi qu'on ne pouvait dépenser davantage pour aider les indigents sans augmenter les impôts. On rejeta ensuite le blâme sur l'opposition. Maintenant, pour faire le point, comme on l'a vu au cours des derniers jours, le gouvernement a, comme appât, fourni \$68,500 pour permettre aux intéressés de tenir une conférence sur la pauvreté, pour jeter encore plus de poudre aux yeux et pour retarder l'assistance aux pauvres qui ont besoin de secours immédiatement. Tout ce que je puis dire, c'est que même si le cabinet actuel n'a guère d'expérience militaire, il faudrait certainement décrire ses membres comme les meilleurs stratèges de toute notre histoire militaire ils sont passés maîtres dans l'art de la supercherie.

Sauf erreur, un membre éminent du cabinet—le président du Conseil du Trésor (M. Drury)—a servi dans les Forces canadiennes avec le grade de général. Si c'est lui qui élabore les tactiques dilatoires du gouvernement, il s'y prend très bien. Il est assez rare que les gens qui appliquent cette stratégie envers nos pauvres et nos anciens combattants soient rompus à la science des armes, mais ils apprennent vite et peuvent en être fiers. Je me demande si leur conscience les laisse dormir. On peut lire leurs louanges à la première page des magazines d'anciens combattants et dans les lettres de plusieurs organisations mais, pendant ce temps, ceux qui sont dans le besoin attendent toujours qu'ils passent aux actes.